



SEANCE DU 26 MARS 2024
COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le dix-huit mars s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM GAROT Rémi, BEAUMONT David et COUËTOUX DU TERTRE Christophe adjoints,
 MMES GUINEHEUX Estelle, BARBE Viorika, PRAMPART Maryline et MM. HOUTIN Jean-Christophe, AUBERT Hervé, BOITTIN Etienne

Etaient excusés : MME CHAUDET Denise

Formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Municipal a désigné Mme GUIHENEUX Estelle conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice 11

Quorum 06

Présents 10

Votants 10

Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 février 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 20/02/2024.

Ordre du jour

- Validation comptes de gestion 2023 ;
- Votes des taux d'impositions pour 2024 ;
- Vote subventions 2024 ;
- Validation vente parcelle lotissement AB 272 à Monsieur GUAIS Quentin ;
- Validation du devis CREPEAU pour le marquage au sol.

Questions diverses :

- Statue route de Denazé ;
- Etat avancement pour aménagement bourg ;
- Passage Boucles de la Mayenne ;
- Mise à disposition de la salle de la Mairie à l'association autours des enfants ;
- Serait-il possible de récupérer le bois de la voie verte ? ;
- Chemin voie verte vers city-stade ;
- Tonte et entretien du terrain de foot ;
- Chemin famille Prampart ;
- Passage flamme Olympique le 29 mai.

- **Délib 2024-03-01 : Validation comptes de gestion 2023.**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan financier de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Délib 2024-03-02 : Votes des taux d'imposition pour 2024**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Décide du maintien des taux communaux d'imposition actuels pour l'année 2024 :

<u>La taxe sur le foncier bâti (TFB)</u>	53.02 %
<u>La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) :</u>	47.22 %
<u>La taxe d'habitation (TH) (maisons secondaires)</u>	20,13 %

- **Délib 2024-02-03 : Vote subventions 2024**

Vote des subventions 2023	
Autour des Enfants	100,00 €
Capello's moto club	100,00 €
Club du bon accueil	100,00 €
Comité des Fêtes	850,00 €
ASCC - FOOT	320,00 €

Groupement défense Ennemis Cultures	200,00 €	
Tennis de table	300,00 €	
Avant-garde Cosséenne	110,00 €	Si demande de celle-ci
CAUE	50,00 €	
MFR- Maison familiale de l'hippodrome	50,00 €	
Comice agricole Cossé	30,00 €	Si demande de celle-ci
UC SUD 53	50,00€	Si demande de celle-ci
Associations des métiers de nos villages (Commerçants LA CHAPELLE- CRAONNAISE)	200,00€	
Foyer des jeunes	250,00 €	
TOTAL	2 500,00 €	

- **Délib 2024-03-04 : Validation vente parcelle lotissement AB 272 à Monsieur GUAIS Quentin**

Monsieur GUAIS Quentin souhaite acquérir la parcelle n°8 cadastrée AB 272, d'une superficie de 777m².

Le montant de l'acquisition s'élève à 15 540 € HT auquel s'ajouteront 386 € de frais de bornage et 230 € de taxe de raccordement à l'assainissement collectif.

Il émet la réserve de l'acceptation de son prêt auprès d'une banque et de la faisabilité du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité*

ACCEPTE la proposition de vente de la parcelle à Monsieur GUAIS Quentin, il faudra lui signifier l'ajout de la TVA de 3 108 €, **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour qu'il accomplisse toutes les démarches pour la réalisation de cette vente.

Il faut un permis d'aménagement rectificatif et une validation faites par les colotis.

- **Délib 2024-02-05 : Validation du devis CREPEAU pour le marquage au sol**

Un RDV a eu lieu début mars avec le commercial de l'entreprise. Les plans et dessins réalisés par Etienne ont servi de support pour l'élaboration du devis.

Seuls les zébras n'ont pas été pris en compte car le rétrécissement de la chaussée ne le permet pas.

Les panneaux et le miroir pour le riverain près de la chapelle ont été inclus.

Le devis s'élève à 8 707 € HT soit 10 448,40€ TTC

Questions diverses :

➤ Statue route de Denazé

Lors de la dernière tempête la statue est tombée. Elle est en très mauvaise état, il faut donc en remettre une, le Conseil est d'accord pour partager les frais avec la Commune de Denazé. Denazé aurait une statue à mettre en remplacement.

➤ Etat avancement pour aménagement bourg

La réunion de démarrage avec l'entreprise TECAM a eu lieu le 5 mars. La prochaine réunion sera le 22 avril à 10h.

Il est fait lecture du compte rendu.

- 1) 1^{ère} approche le 22 avril
- 2) Avant-projet juin/juillet
- 3) Réunion publique pour l'exposé à la population
- 4) Travaux envisagés en 2025

➤ Passage Boucles de la Mayenne

Le passage aura lieu le dimanche 26 mai avec passage de la caravane à 11h16 et passage des coureurs à 13h16.

Le parcours est la RD 128 (DENAZE vers la CHAPELLE) puis la RD 771 (direction CRAON puis ATHEE).

➤ Mise à disposition de la salle de la Mairie à l'association autour des enfants

➤ Quand sera récupéré le bois de la voie verte par le Conseil Départemental ?

Pour l'instant, le terrain est impraticable. Il faut attendre le beau temps et que cela sèche.

➤ Chemin voie verte vers city-stade

Il faut faire le plan pour le conseil départemental. Le passage doit être fait avant le 15 avril.

➤ Tonte et entretien du terrain de foot

Demande pour louer le tracteur de Cosmes.

➤ Chemin famille Prampart

Le fossé appartient à la commune mais le chemin est privé. L'entretien du pont n'est donc pas de notre ressort. Nous sommes d'accord pour son élargissement mais c'est à la charge du propriétaire.

➤ Passage flamme Olympique le 29 mai

Heure de fin de réunion : 22h20

Proposition de date du prochain conseil : le mardi 9 avril 2024 à 20h00 à la salle Benjamin Anger

Le secrétaire de séance
GUINEHEUX Estelle

Le Maire
Gérard LECOT